

M. WALLACE : Il n'y a pas bien des semaines que nous avons entendu les honorables députés de la gauche soutenir qu'un sujet britannique, venant de l'Angleterre, de l'Irlande ou de l'Ecosse, ne devrait pas obtenir d'emploi du gouvernement canadien avant d'avoir demeuré ici cinq années; les mêmes honorables députés considèrent que c'est un outrage d'exiger qu'un citoyen américain ait demeuré trois ans au Canada avant de pouvoir obtenir un certificat en vertu du présent acte, et il faut se rappeler que nous ne lui demandons pas de devenir citoyen canadien, mais que nous exigeons simplement qu'il ait demeuré trois années dans le pays. Mais on nous dit que la loi américaine est beaucoup moins rigoureuse que la nôtre, et qu'il n'est pas nécessaire qu'un homme devienne citoyen américain pour obtenir de l'emploi aux États-Unis; mais il faut qu'il déclare son intention de devenir citoyen américain. Cette condition est beaucoup plus rigoureuse pour les sujets britanniques que la disposition qui exige une résidence de trois années. Le présent bill est conforme à la législation que nous devons mettre en vigueur pour conserver le Canada aux Canadiens, pour conserver nos emplois avantageux à nos propres concitoyens, vu surtout qu'aujourd'hui, nous avons un très grand nombre de mécaniciens, possédant des certificats de compétence, pour remplir toutes les positions qu'offre le Canada.

M. MILLS (Bothwell) : Je demanderai à l'honorable député d'York (M. Wallace) s'il est prêt à appliquer cette règle, relativement aux trois années de résidence, à tous les étrangers qui viennent au Canada, et à dire qu'un homme ne pourra pas venir ici acheter une ferme et la cultiver, à moins qu'il n'ait demeuré ici trois ans avant d'acheter cette ferme. L'honorable député dit qu'il veut conserver le Canada aux Canadiens. S'il veut appliquer cette règle, qu'il exclue tous les étrangers. Pourquoi l'honorable député dit : Si vous venez demeurer ici, il vous faudra rester trois ans à ne rien faire. Quelle position prend-il à l'égard du cultivateur ? Est-il prêt à garder les terres agricoles pour les Canadiens et à refuser aux étrangers le droit de venir acheter des terres et les cultiver ? Quelle raison a-t-il de vouloir imposer à une classe de personnes des restrictions spéciales, qu'il n'impose pas à une autre classe ? Il serait infiniment plus sage de n'accorder d'aide à personne pour l'engager à venir s'établir au Canada, mais de déclarer que quiconque vient ici, si c'est un homme industriel et honnête, pourra exercer l'état dans lequel il est le plus compétent, quel qu'il soit, et le gouvernement devrait le laisser libre de choisir son genre d'occupation.

M. WALLACE : Je crains que l'honorable député de Bothwell (M. Mills) n'ait pas lu le bill, car s'il l'avait lu, il aurait remarqué que les sujets britanniques, de quelque partie de l'empire qu'ils viennent, obtiennent des certificats et exercent leur état. Le présent bill ne s'applique donc pas aux sujets britanniques. Puis, quant à donner de l'emploi aux étrangers qui viennent ici, nous ne leur refusons pas d'emploi, mais il s'agit ici de délivrer un certificat.

M. MILLS (Bothwell) : Peut-il obtenir de l'emploi sans avoir un certificat ?

M. WALLACE : Il s'agit ici d'accorder à un homme des privilèges spéciaux, et avant qu'il puisse les obtenir, on propose d'exiger qu'il ait demeuré trois ans au Canada. Quelle serait la position, si nous permettions à tous les mécaniciens

de venir ici s'emparer des emplois, sans exiger qu'ils aient demeuré au Canada, lorsque nous avons dans le pays une foule de mécaniciens pour remplir ces emplois ? Quelle est la conduite des Américains à l'égard des Canadiens ? L'ouvrier des manufactures, qui obtient de l'emploi aux États-Unis, est renvoyé s'il n'établit pas son domicile sur le territoire américain; et même, les femmes qui conduisent les machines à coudre, et qui traversent la rivière pour aller travailler aux États-Unis, sont privées de leur emploi, si elles ne demeurent pas de l'autre côté de la frontière. Je soutiens que nous devons protéger nos concitoyens.

M. DAVIES (I. P.-E.) : Il y a chez l'honorable député une naïveté enfantine charmante. Il dit qu'en vertu du principe qu'il défend, le Canada doit être conservé aux Canadiens. Comment l'honorable député a-t-il appliqué ce principe ? Je me rappelle qu'il n'y a pas huit jours, un honorable membre de la gauche a proposé que le service civil du Canada fût réservé aux Canadiens et que les Anglais venant se fixer au Canada ne fussent pas admis aux emplois du service civil, avant d'avoir demeuré ici trois années. Comment l'honorable député a-t-il agi en cette occasion ? Il a été un des premiers à approuver le premier ministre, qui avait dénoncé la proposition comme extrêmement ridicule. Il a été un des premiers à se moquer de la proposition et à appuyer son rejet.

M. WALLACE : Comment avez-vous voté ?

M. DAVIES (I. P.-E.) : Je n'ai pas eu l'avantage de voter, mais je vais vous dire comment je l'aurais fait. J'aurais voté dans le sens de la liberté. Je veux que tout homme respectable, instruit et à l'aise qui s'établit au Canada coure sa chance ici, sans crainte ni faveur. Je veux qu'il soit sur le même pied que nous tous. Nous votons aujourd'hui plusieurs milliers de piastres pour favoriser l'immigration, et l'honorable député appuie un gouvernement qui a publié une brochure invitant les gens de cette classe, des artisans et des ouvriers habiles, à venir ici. Il est dit dans cette brochure que les personnes appartenant à ces classes devraient venir au Canada, où ils trouveront un grand nombre d'emplois et de chances de succès; et maintenant, au moyen d'un seul article du présent bill, on déclare que pour ce qui regarde les mécaniciens, ils peuvent venir au Canada, mais qu'il leur faudra y mourir de faim, car ils ne pourront pas obtenir d'emploi avant un délai de trois ans. Que feront ces mécaniciens ? Ils ne pourront pas pendant qu'ils sont à bord d'un navire se faire facilement à n'importe quel autre genre d'occupation, car ils sont des spécialistes. Nous n'avons pas de difficultés dans les provinces maritimes à ce sujet, lorsque des Américains viennent des États-Unis et obtiennent de l'emploi en qualité de mécaniciens à bord de nos bateaux à vapeur. Des mécaniciens étrangers viennent de la France, de l'Allemagne et d'autres pays, à bord de navires achetés à l'étranger. Les honorables députés de la droite ne peuvent en aucune façon justifier cette proposition.

M. WALDIE : Je ne désapprouve cette proposition qu'à un point de vue commercial. La compagnie de navigation de Hamilton a acheté deux bateaux à vapeur à Glasgow, et ils voyagent actuellement sur le lac Ontario, et l'une des conditions auxquelles l'agent a garanti les bateaux pour un certain temps, a été l'emploi, à bord de ces